

Reconversion des militaires signature par le ministre de la défense d'un accord-cadre avec TLF, la fédération des entreprises de transport et logistique de France,

Hervé Morin, ministre de la défense, a signé mercredi 5 mars 2008, à 11h30, dans les salons de l'hôtel de Brienne, un accord-cadre avec la fédération des entreprises de transport et logistique de France (TLF), et huit conventions d'application avec des entreprises membres de la fédération. Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du développement de la politique de partenariats entre le ministère de la défense et les entreprises, en vue de faciliter le recrutement des militaires quittant les armées par les entreprises partenaires.

En effet, plus de 30 000 militaires quittent chaque année le service actif, avec des compétences et une expertise professionnelle recherchées. Plus de 20% des reclassements de militaires se font dans le secteur du transport et de la logistique.

Les prévisions de recrutement de ces sociétés sont de 50 000 emplois pour les cinq prochaines années. Les profils recherchés au sein de ces sociétés sont de tous types et niveaux de responsabilité : conducteurs routiers, agents de quai, affréteurs, commerciaux, directeurs de filiale.

La fédération TLF, créée le 25 novembre 1998 et présidée par monsieur Philippe Grillot, réunit 10 000 entreprises de toutes tailles : 5 500 adhérents directs employant 300 000 salariés et 4 500 adhérents indirects au travers des syndicats affiliés à TLF. Elle compte parmi ses adhérents les 50 principales entreprises du secteur du transport et de la logistique.

Au sein de la fédération TLF, huit entreprises membres ont manifesté la volonté de signer une convention de partenariat avec le ministère de la défense : AltéAd, Chronopost, Giraud International, Kuehne+Nagel, Mory S.A.S., STEF-TFE, GEFCO, Norbert Dentressangle.

Plusieurs conventions ont déjà été signées par Hervé Morin dans le cadre de la reconversion des militaires, notamment avec les groupes AREVA et SUEZ. Les signatures se poursuivront de manière à couvrir l'ensemble des secteurs dans lesquels les militaires ont vocation à exercer en seconde partie de carrière.

Ces conventions visent à être immédiatement opérationnelles en termes de reclassement professionnel des militaires et s'articulent autour de deux grands principes : une mise en œuvre locale et l'évaluation des résultats par un suivi du nombre de recrutements constatés.

Le texte des conventions signées le 5 mars 2008 seront prochainement mises en ligne sur le site internet du ministère de la défense (www.defense.gouv.fr/sga).

Droits : Tous droits réservés

Contact : SGA/DRH-MD/SA2P/ARP
Bureau des partenariats externes
E-mail : bpe@sga.defense.gouv.fr